Plan de protection des rives de Saint-Michel-de-Bellechasse

Mise en contexte

La Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse abrite des habitats littoraux importants à l'échelle mondiale en raison de la présence d'une plante endémique, la Gentiane de Victorin. La faune piscicole et aviaire y est aussi très importante. Ses forêts résiduelles riveraines, bien que de petites superficies, possèdent une valeur écologique élevée. Mesurant 10,5 km et habitée par 269 propriétaires, c'est la rive et le littoral de la municipalité que vise ce projet de protection. Ce secteur constitue presque entièrement une aire de concentration d'oiseaux aquatiques et la pointe est, l'Anse-Mercier, est désignée comme refuge d'oiseaux migrateurs (ROM). La municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a mandaté la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) afin d'élaborer un plan de protection pour la rive et le littoral de la municipalité, et d'amorcer les activités de sensibilisation de la collectivité riveraine. Le projet s'inscrit dans une démarche de gestion intégrée du Saint-Laurent, et rejoint plusieurs enjeux identifiés par la Table de concertation régionale de Québec incluant la biodiversité et les services écologiques, la qualité des paysages fluviaux, les retombées de l'industrie maritime et touristique et les usages récréatifs et collectifs du fleuve.

Au cours de l'été 2019, une caractérisation de la rive et du littoral de la municipalité a été réalisée. Elle incluait des inventaires floristiques, l'identification des milieux naturels à haute valeur écologique, ainsi que l'identification des menaces pour les milieux naturels, telle que les espèces exotiques envahissantes, les pratiques néfastes en rives et les zones d'érosion. Cette première étape visait à orienter les actions de conservation, de sensibilisation, de restauration et de mise en valeur de ce territoire.

Fondation québécoise
pour la protection
du patrimoine naturel

Types de bandes riveraines

Un effort important a été consenti afin d'effectuer une caractérisation détaillée de la rive. La collecte de données sur les bandes riveraines a été réalisée entre juin et septembre 2020. Une vingtaine de jours ont été consacrés à cette démarche visant l'identification des types de bandes riveraines présentent sur les 10,5 km de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse. L'essentiel du travail repose sur des photographies géoréférencées de chacune des propriétés riveraines prises à marée basse. Ces dernières comportent les éléments utiles au classement des 269 propriétés situées aux abords du fleuve. Elles permettent de localiser les secteurs érodés ainsi que les espèces exotiques envahissantes (EEE). L'ensemble de ces données sont disponibles en format numérique, notamment sur des cartes interactives détaillées.

Cet exercice a été réalisé dans le but de faciliter la prise de décision quant aux actions à privilégier par les détenteurs d'enjeux (municipalité, municipalité régionale de comté (MRC) et ministères concernés) et celles initiées par les propriétaires riverains afin d'améliorer la qualité de leurs bandes riveraines.

Cette caractérisation a permis d'identifier neuf types de bandes riveraines incluant les embouchures des cours d'eau. Dans ce portrait des rives, moins de 2 % présentent une rive naturelle végétalisée répondant aux normes quant à la largeur minimale recommandée pour une bande riveraine. Les données recueillies démontrent que les rives bétonnées, le type le plus observé lors de la collecte, occupent 34,53 % du paysage riverain de Saint-Michel-de-Bellechasse.

Rive naturelle habitée exemplaire

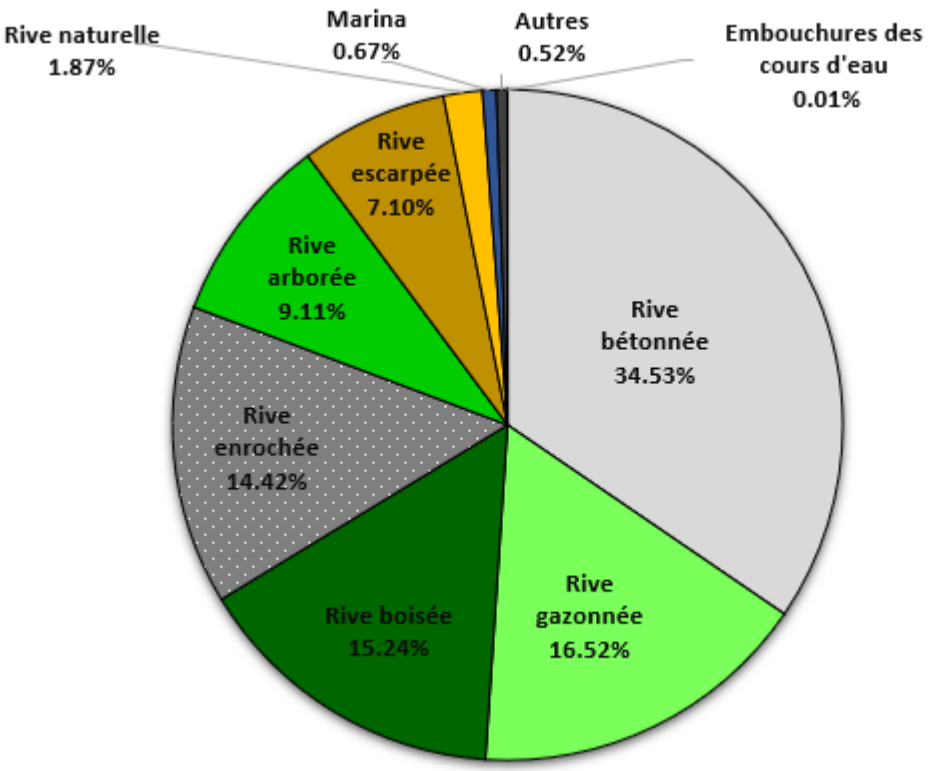

Types de bandes riveraines sur le territoire de Saint-Michel-de-Bellechasse

Rive bétonnée

La rive bétonnée couvre 4,62 km de rive. Les murs sont de 1 à 5 mètres de hauteur. Certains d'entre eux sont en bon état, d'autres présentent des fissures importantes, des brèches ou des signes de dislocation.

Recommandations : Maintenir ces murs en bon état, colmater les fissures, évaluer leur durée de vie (expertise externe requise ainsi qu'une évaluation).

Rive enrochée

Des enrochements de gros calibres sont présents sporadiquement sur 1,93 kilomètre. Ils sont, pour la plupart, non végétalisés, parfois instables et souvent surdimensionnés ou verticaux. De plus, leur jonction avec les terrains voisins n'est pas optimale ce qui occasionne des encoches d'érosion (effets de bouts).

Recommandations : Améliorer la qualité de la bande riveraine par la plantation de végétaux indigènes typiques de la rive du fleuve Saint-Laurent, au sommet de l'enrochement, et lorsque possible dans les interstices de l'enrochement.

Autres

Plusieurs types de bandes riveraines ou d'ouvrages de stabilisation font partie de cette catégorie, incluant les gabions, et couvrent 0,07 km de rive.
Recommandations : Évaluer la possibilité de consolider les ouvrages par la plantation de végétaux dans les interstices entre et/ou en haut du rivage. Une expertise externe et une évaluation sont requises.
Moyens : Rencontres de groupe avec les propriétaires concernés par ces problématiques. Il sera nécessaire d'effectuer des visites préalables sur le terrain avec des experts.

Rive gazonnée

La rive gazonnée couvre 2,21 km de rive.

Recommandations : Cesser de tondre la bande riveraine, laisser la végétation indigène reprendre naturellement sa place, et planter au besoin des végétaux indigènes adaptés aux rives du fleuve Saint-Laurent afin d'obtenir une diversité d'espèces et de strates de végétation.

Rive arborée

La rive arborée représente 1,22 km de rive. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des propriétaires de ce type de rive en raison des inquiétudes liées aux débordements côtiers du printemps 2019. Cette démarche de sensibilisation s'inscrit dans la foulée des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec transmises aux municipalités concernées par les zones d'intervention spéciales.

Recommandations: Améliorer la qualité des bandes riveraines par la plantation de végétaux indigènes présents dans la zone, et susciter l'adhésion de propriétaires dans cette démarche.

Marina et parc de la municipalité

La marina et le parc de la municipalité sont situés sur un remblai de 0,67 km. Ce secteur figurait parmi 46 sites à restaurer dans l'Atlas de restauration des rives du Saint-Laurent réalisé dans le cadre du Plan Saint-Laurent (2006).

Recommandations : Améliorer la qualité de la bande riveraine du terrain de la municipalité qui présente des signes d'érosion au sommet de l'enrochement. Planter de végétaux arbustifs sporadiquement dans l'enrochement afin de consolider l'ouvrage existant.

Rive boisée

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a réalisé en 2011 une analyse des forêts résiduelles sur 530 km de rive du fleuve Saint-Laurent en sa portion d'eau douce à saumâtre.

Le territoire analysé comportait le premier kilomètre de rive entre Nicolet et Saint-Roch-des-Aulnaies en rive sud et de Trois-Rivières au Cap-Tourmente en rive nord. Une valeur a été attribuée à l'ensemble de ces forêts à partir des cartes écoforestières, permettant de déterminer la valeur écologique de chaque boisé.

Les milieux boisés résiduels de Saint-Michel-de-Bellechasse occupent une très faible superficie. En effet, l'ensemble de ces forêts n'occupe que 32 ha. Parmi ceux-ci, 76 % des boisés riverains possèdent une valeur dite élevée ou très élevée, 5 % ont une valeur moyenne et 29 % ont une valeur très faible.

Un expert du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a été sollicité afin de procéder à la validation des forêts riveraines qui pourraient présenter un caractère exceptionnel. Une de ces forêts, une érablière à chêne rouge, a fait l'objet d'un avis le 11 novembre 2019. Elle est située à l'ouest de la municipalité. Ce secteur est situé en pente forte et pourrait faire l'objet de glissement de terrain.

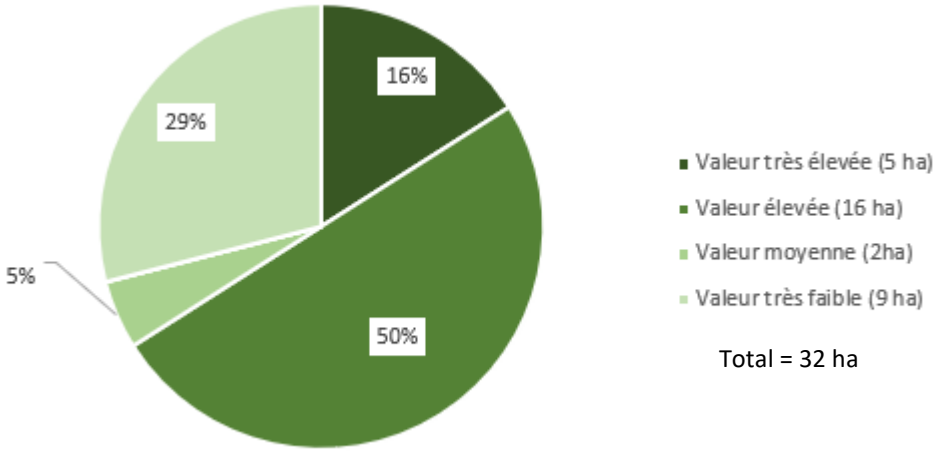

Proportion des classes de valeur écologique des boisés de Saint-Michel-de-Bellechasse

Secteur ouest

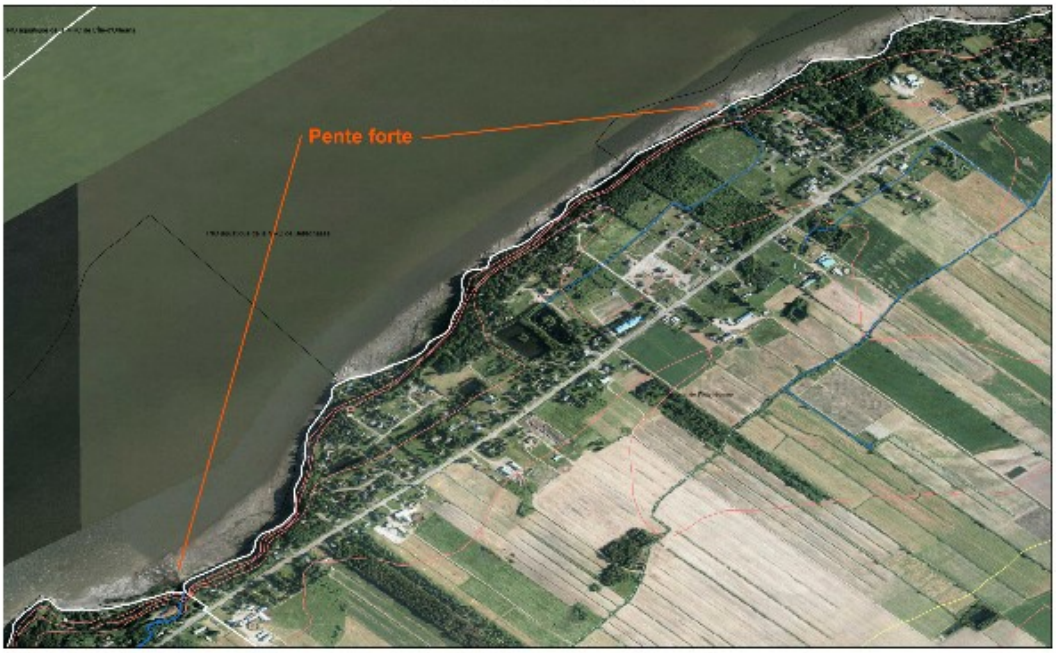

Zone de pente forte à l'ouest de Saint-Michel-de-Bellechasse abritant la forêt à valeur très élevée

Trois autres secteurs boisés en matrice agricole mériteraient d'être protégés afin de maintenir la connectivité entre les forêts résiduelles et constituer des zones tampons aux abords des cours d'eau tributaires, notamment la forêt située à l'est du territoire.

Recommandations : Maintenir l'ensemble des forêts d'intérêt et les milieux boisés résiduels présents sur le territoire.

Moyens : Plan d'urbanisme en révision, schéma d'aménagement en revision. Rencontre des propriétaires concernés.

Secteur Anse-Mercier

Forêt riveraine dans le secteur à l'Est de la marina de Saint-Michel-de-Bellechasse

= Forêt riveraine en matrice agricole

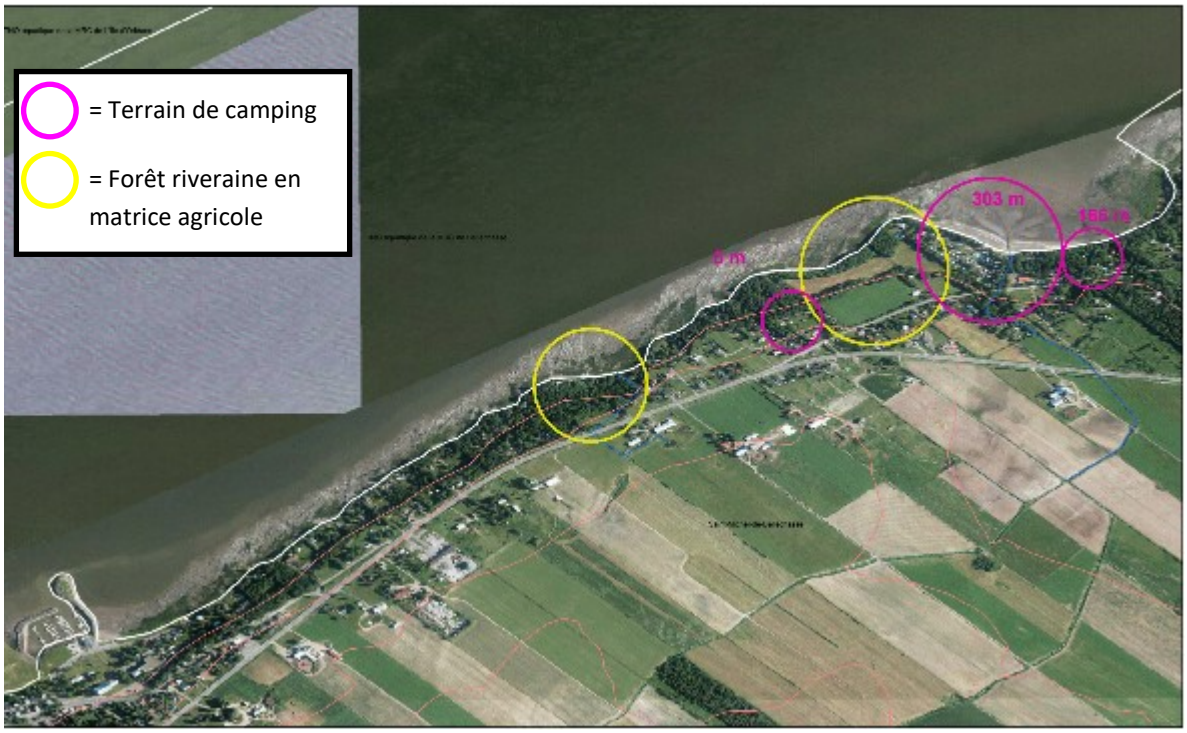

Sites de camping et forêts riveraines dans le secteur Est de la marina de Saint-Michel-de-Bellechasse

Terrains de camping

Trois sites de camping sont situés aux abords de la rive, ils occupent 0,47 km du territoire riverain (représenté par les cercles roses dans la carte ci-dessus).

Le camping Parc Saint-Michel situé à l'extrême ouest est boisé, il offre un accès de huit mètres en rive. Il est adjacent à une terre agricole qui possède une bande riveraine boisée assurant une connectivité aux milieux boisés riverains.

Le camping Saint-Laurent est de forte densité. Il offre 303 mètres de rive sablonneuse à plusieurs occupants saisonniers. Un cours d'eau redressé est situé au centre du terrain. Il nécessite une gestion particulière selon les administrateurs rencontrés lors des travaux de caractérisation.

Le camping de la Tasserie, situé à l'est, possède 166 mètres de rive, ce dernier est boisé et l'occupation humaine y est restreinte. Cette forêt résiduelle possède une valeur élevée.

Recommandations : Maintenir les attributs des forêts riveraines et la connectivité actuelle.

Moyens : Rencontre des propriétaires ou des administrateurs afin d'évaluer leur intérêt pour une caractérisation de la forêt et sa protection.

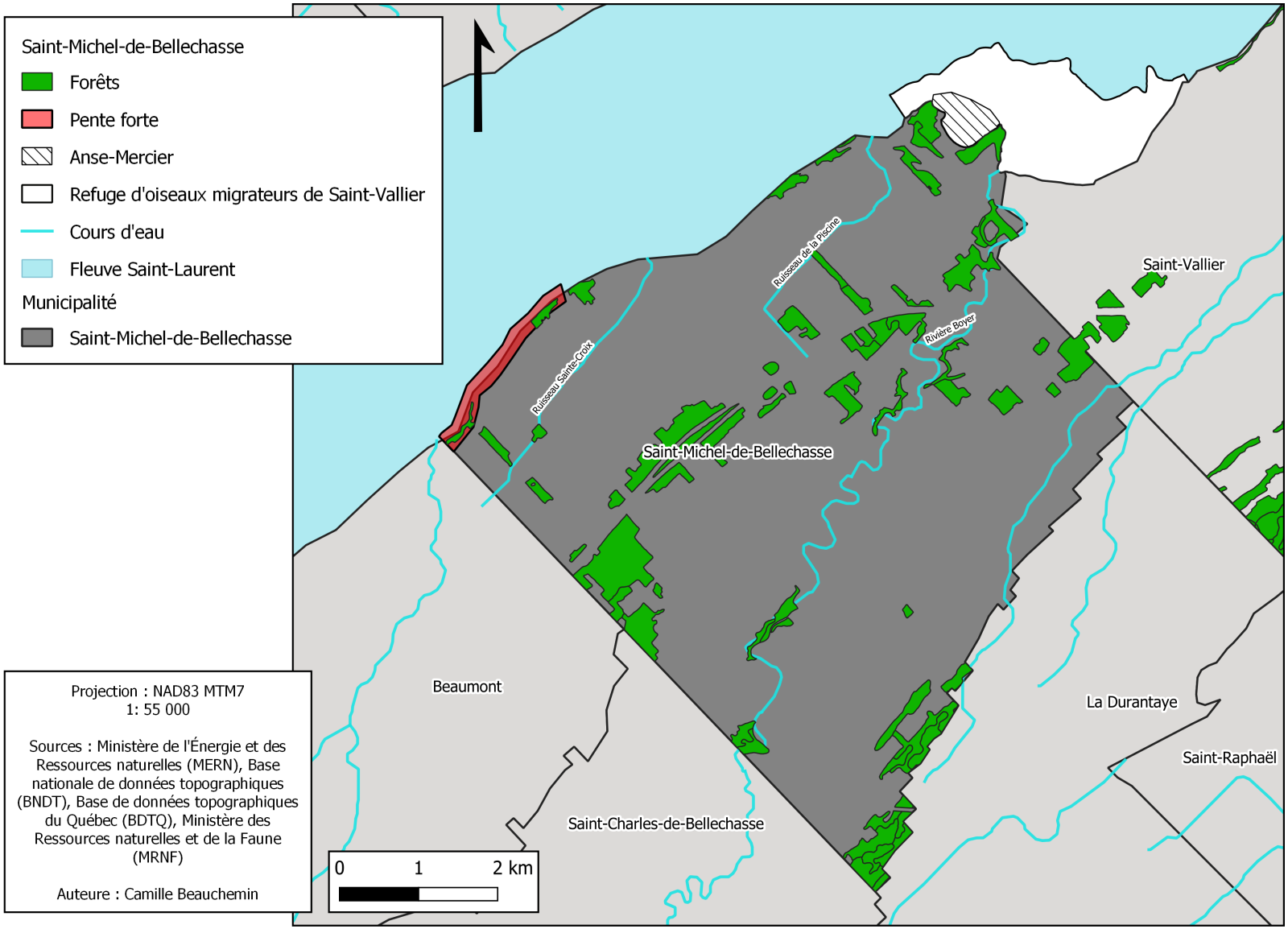

Forêts et rives en pente forte, Saint-Michel-de-Bellechasse

Embouchure des cours d'eau

Les embouchures des cours d'eau représentent 0,01 km de rive. Lors de la caractérisation, les drains et tuyaux se déversant vers le fleuve ont, également, été positionnés.

Trois bassins versants se situent sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse; le bassin versant de la rivière Boyer, celui du ruisseau Beaumont et une portion des bassins versants de la Côte de Bellechasse. Les cours d'eau principaux qui mènent au fleuve sont la rivière Boyer, le ruisseau Beaumont, le ruisseau Sainte-Croix et le ruisseau Racine.

Recommendations : Viser l'amélioration de la qualité de l'eau

Moyens : Poursuivre la collaboration entre la municipalité et les organismes de bassins versants, et miser sur le respect de la réglementation en place.

Habitats littoraux: Faune

La Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) contribue depuis plus de 20 ans à faire connaître la richesse des habitats littoraux aux abords du fleuve en sa portion d'eau douce à saumâtre. L'ensemble des éléments étudiés sont rassemblés dans l'Atlas des milieux naturels d'intérêt produits par la FQPPN en 2011.

Le segment de rive de Saint-Michel-de-Bellechasse possède un indice de biodiversité élevé selon le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Dans le secteur de la rivière Boyer, on dénombre 33 espèces de poisson, dont la perchaude, le poulamon atlantique et l'anguille d'Amérique. On y trouve même de grands brochets et des lamproies. L'alose savoureuse, une espèce de poisson à statut précaire, ainsi que l'éperlan arc-en-ciel dont les populations en rive sud sont en déclin, y sont aussi présents. L'anodonte de gaspareau, une moule d'eau douce rare pourrait se retrouver dans le secteur étudié.

Les secteurs à l'est du territoire sont des haltes migratoires pour de nombreuses espèces aviaires. Le site revêt un intérêt mondial pour ses rassemblements de Grandes Oies des neiges et un intérêt continental pour ses concentrations d'Eiders à duvet (population méridionale). De nombreuses espèces d'oiseaux de rivage et diverses espèces d'oiseaux aquatiques fréquentent aussi ses lieux.

Le refuge d'oiseaux migrateurs de Saint-Vallier a été créé par le Service canadien de la Faune afin de règlementer les usages et ainsi favoriser le maintien de la faune aviaire. Le tiers du refuge est situé sur le territoire de Saint-Michel-de-Bellechasse.

Martinet ramoneur, Source: André Provost

Hibou des marais, Source: Yann Jégard

Habitats littoraux : Flore

Des membres et experts de la FQPPN ont travaillé bénévolement afin de documenter la flore endémique des habitats littoraux le long du fleuve. Plus récemment, un projet réalisé de 2013 à 2015 dans le cadre d'un programme d'intendance des espèces en péril (PIH) a permis d'inventorier 36 sites de Gentiane aux abords du Saint-Laurent. Une cinquantaine de personnes y ont participé. Des experts ont collaboré à ces inventaires afin de faciliter un transfert de connaissance auprès des bénévoles et des riverains. Les menaces observées pour chacun des sites ont été consignées (Bilan des inventaires réalisés de 2013 à 2015, FQPPN).

La municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, dont l'emblème floral est la Gentiane de Victorin, figurait parmi les sites visités. En 2013, 632 plants de Gentiane ont été recensés, l'année suivante 2679 et en 2015, 2689. Il s'agit d'un habitat très important pour la conservation. Les populations de Gentiane de Victorin, une espèce en péril au Canada, peuvent présenter des variabilités importantes selon les années en raison des conditions qui prévalent.

Gentiane de Victorin, Source: Michèle Dupont-Hébert

En 2019, des experts et des bénévoles ont travaillé en tandem afin de couvrir l'ensemble des habitats littoraux de Saint-Michel-de Bellechasse en réalisant un décompte exhaustif de chacun des plants de Gentiane de Victorin. De nouveaux sites ont été répertoriés et des photographies géoréférencées ont été prises afin de documenter ces nouveaux habitats. Deux jours ont été consacrés aux travaux d'inventaire. Le 15 août 2019, quatre membres de l'équipe ont fait l'inventaire du secteur à l'est de la marina jusqu'à l'embouchure de la rivière Boyer et le 20 août 2019, six personnes ont effectué l'inventaire du secteur à l'ouest jusqu'au ruisseau du Moulin. Le nombre total de points de localisation est de 921 et le nombre de plants associés à ces points est de 1256 plants. Le côté Est compte 585 plants et le côté Ouest en compte 671. Un habitat floristique reconnu légalement a été constitué par le MELCC du côté ouest.

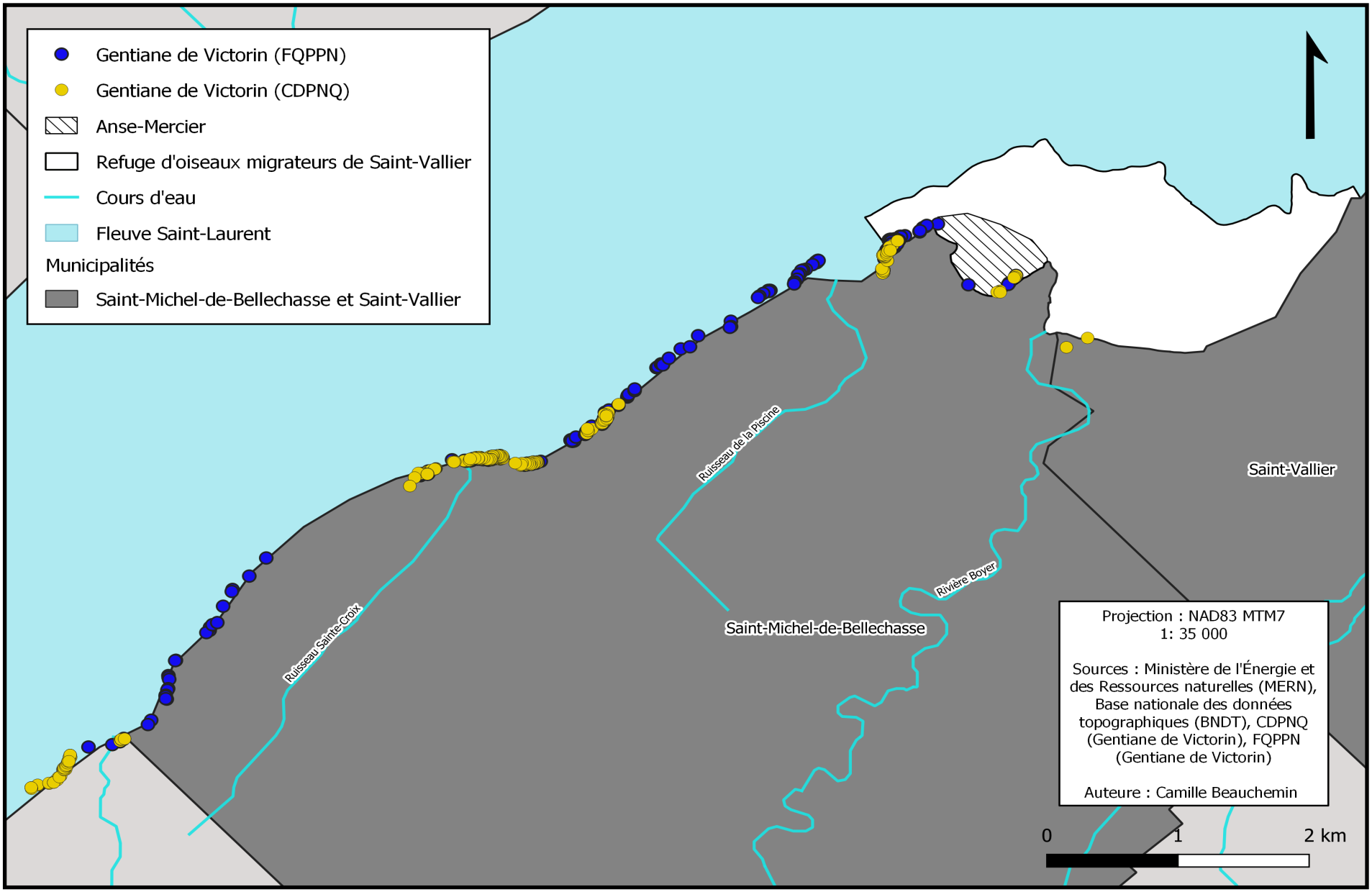

Gentiane de Victorin identifiée sur le territoire de Saint-Michel-de-Bellechasse par la FQPPN (2019) et les données recensées antérieurement par le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Menaces

Diverses menaces pouvant affecter l'intégrité environnementale et écologique du territoire ont été répertoriées. En 2011, la FQPPN a réalisé une enquête auprès des représentants municipaux afin de connaître les enjeux liés à la gestion des rives. Quatre problématiques principales ont été ciblées : l'érosion des berges, la privatisation des rives, la protection des plaines inondables et la protection des milieux naturels.

Les propriétaires sont très concernés par le recul des rives et il serait donc souhaitable de les accompagner dans une démarche d'amélioration de la qualité de leurs bandes riveraines ou de restauration de rives ou de consolidation des murs de béton qui occupent plus du tiers du territoire.

De manière générale, plusieurs problèmes touchent les bandes riveraines. On y observe des signes d'érosion, une faible couverture végétale, une faible diversité floristique et des strates de végétation insuffisantes, la présence d'infrastructure ainsi que la présence d'EVEE.

Le développement résidentiel peut également mettre à risque les habitats uniques du territoire, dont les forêts et les boisés riverains. Le développement urbain le long du Saint-Laurent nuit grandement aux écosystèmes d'importance et les constructions en rive près des pentes fortes ne sont pas recommandées. Il doit être planifié méticuleusement par la municipalité afin de composer avec les besoins de développements, la proximité de la rive et des pentes fortes.

La qualité de l'eau est également une préoccupation. La rivière Boyer, qui se décharge près de l'Anse-Mercier dans le refuge d'oiseaux migrateurs, est suivie de près par l'Organisme de bassins versants de la Côte-du-Sud. Leurs analyses indiquent que l'eau y est de très mauvaise qualité. La pollution liée à l'agriculture en serait la cause principale, suivi du secteur municipal, du secteur récréotouristique, du secteur industriel et commercial, et dans une moindre mesure, du secteur forestier. Dans le secteur riverain du fleuve Saint-Laurent caractérisé par la FQPPN, les bandes riveraines sont majoritairement non-conformes (98 %), et ne sont pas en mesure de remplir leur rôle de filtration et de zone tampon entre le milieu anthropique et le littoral.

La présence d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), plus précisément la renouée du Japon, présente une menace pour la diversité floristique de la rive. La densité de son feuillage, sa croissance rapide et son système de rhizomes lui confèrent des avantages compétitifs, et la flore indigène est particulièrement touchée. De plus, elle excrète une toxine radiculaire qui inhibe la croissance des plantes. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) la compte parmi les 100 pires EEE au monde. En 2019, un inventaire de la renouée du Japon a été réalisé, répertoriant en tout 85 colonies, dont 36 dans le secteur de l'Anse-Mercier. La renouée du Japon menace également les propriétés, puisqu'elle est reconnue pour entraîner une baisse de la valeur des propriétés lorsqu'elle se trouve à moins de sept mètres des constructions. Un plan d'action doit rapidement être développé afin de contrôler les colonies présentes, freiner la propagation, et préserver la santé et la biodiversité des écosystèmes, ainsi que la valeur des propriétés.

Il serait souhaitable de développer un plan d'action en collaboration avec la communauté riveraine. Quelques riverains contribuent déjà à freiner l'expansion de la renouée aux abords de leurs propriétés et procèdent de la bonne manière selon nos observations.

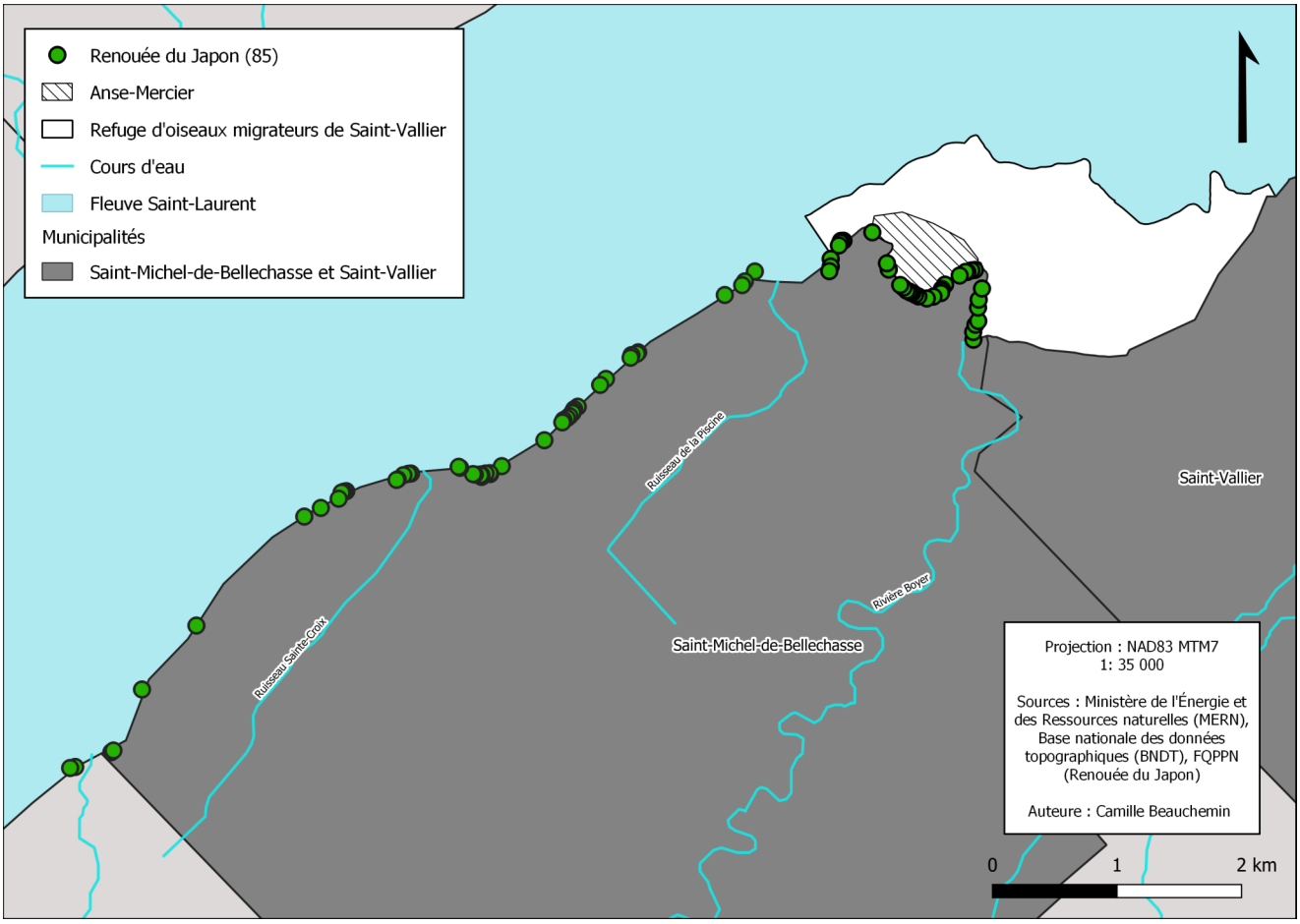

Renouée du Japon sur la rive de Saint-Michel-de-Bellechasse

Piste de solution : conservation

Plusieurs sites sur le territoire de Saint-Michel-de-Bellechasse, vu leur importance pour l'environnement et les résidents de la Municipalité, se doivent d'être conservés et mis en valeur. Les données recueillies sur le terrain et les observations effectuées ont permis de cibler les actions de conservation à entreprendre. Les zones prioritaires identifiées sont les rives boisées, la protection des forêts matures de grande valeur écologique, les zones d'intérêt pour la faune et la flore, et la connectivité des milieux naturels.

Les rives boisées ou naturelles offrent une protection aux écosystèmes, par la stabilisation des berges et des rives à pentes fortes et en assurant la connectivité entre les milieux naturels pour la faune et la flore. Une méthode efficace pour assurer leur conservation serait la conservation active par zonage spécifique de ces milieux. La valeur foncière des propriétés ayant un accès indirect au fleuve ou à un parc avec vue sur le fleuve (de 5 à 10 minutes de marche) serait 15 à 30 % supérieure, la valeur de celles ayant une vue partielle serait 30 à 50 % supérieure, et la valeur de celles ayant une vue directe sur le fleuve serait 30 à 100 % supérieure à une propriété comparable sans vue ou accès possible au fleuve. Un zonage visant la conservation de ces lieux permettrait de préserver l'environnement et d'augmenter la valeur des propriétés de Saint-Michel.

Les franges riveraines boisées et naturelles agissent également comme zone tampon protégeant ainsi les espèces menacées et endémiques riveraines. La restauration des rives en érosion active ainsi que l'amélioration des rives à risque par la plantation de végétaux indigènes sont souhaitables, afin qu'elles remplissent leurs fonctions écologiques. En general, il serait crucial d'augmenter la largeur de la bande riveraine des cours d'eau.

Parmi ses rives naturelles boisées, la Municipalité abrite un environnement forestier fort intéressant: une érablière à chêne rouge. Située à l'ouest de Saint-Michel, la forêt domine une terrasse surplombant le fleuve. Sa rareté lui vaut son caractère unique et son intérêt de conservation. La distribution du chêne rouge se limite actuellement au sud-ouest de la province, se raréfiant à l'est de Trois-Rivières. De plus, des facteurs, souvent anthropiques, limitent sa régénération. Le chêne bénéficie des feux de forêt légers qui permettent de contrôler les populations des espèces qui pourraient entrer en compétition avec lui en augmentant la quantité de lumière disponible aux jeunes chênes. Le contrôle des feux et la déforestation empêchent donc sa régénération. La préservation et la protection de cette forêt sont fortement recommandées.

Rive Boisée de Saint-Michel-de-Bellechasse

Piste de solution : sensibilisation

Face aux menaces identifiées sur le territoire, le plan de protection propose plusieurs axes de sensibilisation visant l'action des propriétaires riverains. Une soixantaine de rencontres informelles ont eu lieu avec des propriétaires riverains lors des travaux de caractérisation. Déjà, à l'été 2019, des fiches de qualité de bande riveraine (QBR) ont été élaborées. Ces documents ont été distribués à 13 propriétaires ayant des types de bandes riveraines variées et visaient l'identification des problématiques observées, les recommandations quant à leur propriété, une estimation sommaire des coûts associés ainsi que les bonnes pratiques à adopter. Neuf des 13 propriétaires ayant reçu une fiche sont situés dans le secteur de l'Anse-Mercier, deux autres se trouvaient au niveau de la rue des Méandres dont les terrains contigus sont très affectés par l'érosion, et un propriétaire de la rue du Sonar, disposant d'un permis pour la rénovation de son chalet et la portion de sa rive, a reçu une fiche puisque sa portion de rive présentait un cas type à documenter (mur de béton déposé sur un enrochement naturel), et un dernier cas, sur un terrain à l'ouest du territoire, présente une rive gazonnée.

Des cliniques d'information pourraient être offertes en fonction des différentes problématiques auprès de la population concernée et des employés municipaux. Certains sujets seront abordés tels que les fagots de végétation, la restauration des rives, l'érosion, la végétalisation et l'entretien des murs. La FQPPN pourrait accompagner les propriétaires qui adhéreront de manière précoce à la démarche. Elle pourrait travailler en collaboration avec l'Association des propriétaires de l'Anse-Mercier (41 propriétaires membres sur un total de 46) sur un tronçon de rive de 2,46 km. Les documents et cartes préparés lors de la caractérisation des rives pourraient être utilisés afin de préparer des fiches de qualité de bandes riveraines pour l'ensemble des propriétés riveraines. Ces documents pourraient aussi être utiles lors de l'émission de permis.

La Municipalité pourra participer aux efforts de sensibilisation par la distribution et la diffusion des documents de sensibilisation. Également, la préservation des milieux d'importance par la conservation légale et volontaire est nécessaire. La forêt rare sur le territoire peut être conservée par l'octroi de zonage spécifique lui permettant d'être mis en valeur. Un accès public pourrait se trouver à proximité de celle-ci. De la sensibilisation devra être effectuée au niveau des forêts riveraines en zone agricole. Il est souhaitable que ces sites fassent l'objet de conservation légale ou encore de conservation volontaire de la part des propriétaires.

Représentation de fagots

Exemples de fiches de qualité de la bande riveraine

Piste de solution : mise en valeur

Les recommandations de mise en valeur touchent des habitats et des attraits existants. Actuellement, le principal accès public de la municipalité est la jetée de la Marina et le parc municipal. Ce site est ciblé comme territoire d'intérêt pour la Municipalité en raison de la qualité de ses paysages et les services et activités récréotouristiques qui s'y trouvent. À proximité de la marina se trouvent une plage pour la baignade et les activités aquatiques, un restaurant, des sites d'hébergement et des commerces offrant des services essentiels tels qu'une station d'essence. D'autres petits accès sont offerts et ne semblent utilisés que par les résidents. Quelques emplacements de stationnement sont disponibles aux abords du fleuve à l'ouest de la Marina dans un secteur de murs bétonnés. Étant le centre des activités touristiques, la marina pourrait être mise en valeur par l'installation de panneaux de sensibilisation ainsi que par la mise en place d'activités éducatives pour le public. Des accès supplémentaires pourraient être ajoutés soit au niveau du refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) ou encore au niveau de l'érablière à chêne rouge. Ils permettraient non seulement aux visiteurs et résidents de bénéficier d'une plus grande accessibilité au fleuve, mais augmenteraient également la valeur foncière des terrains à proximité d'un accès à la rive.

Le ROM figure également parmi les sites d'importance de la Municipalité. Ses qualités écologiques exceptionnelles et son rôle dans la conservation d'espèces aviaires migratrices font de lui un incontournable pour la protection du territoire. Dans un secteur de villégiature et de résidences permanentes une pointe de terrain offre une fenêtre sur le fleuve et des paysages insulaires grandioses. Ce site situé dans le secteur de l'Anse-Mercier s'inscrit dans l'optique de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Québec. Un parc municipal pourrait y être constitué aux abords du refuge d'oiseaux migrateurs. Afin de conserver l'intégrité de ce site, des actions de restauration devront avoir lieu sous la forme du contrôle de la renouée du Japon, de l'amélioration de la qualité de l'habitat et d'un travail de sensibilisation et d'éducation des résidents et visiteurs.

À la lumière des observations et des rencontres informelles avec des habitués des lieux sur le terrain nous pensons qu'il serait souhaitable de veiller à offrir des accès pour les résidents du nouveau développement situé à l'ouest. Les utilisateurs du Théâtre Beaumont-Saint-Michel pourraient prolonger leur passage dans le secteur en profitant d'un sentier qui longerait le cours d'eau Prévost et se diriger vers un belvédère sur le promontoire. Dans ce scénario, le sentier devrait être situé à la limite des lots afin de protéger la forêt rare identifiée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. L'ensemble des forêts de ce promontoire devrait faire l'objet d'une attention particulière en regard des pentes fortes dans le cas d'un développement domiciliaire à venir ou de l'émission de permis en raison de la nature du sol très friable par endroit, par conséquent à risque de glissement de terrain. La municipalité pourrait exiger une étude en appui à la demande de permis.

Accès public possible vers la rive du fleuve Saint-Laurent

Légende

- Sentier
- Rue
- Zone tampon 10m

Point d'observation, Wild Pacific Trail, Vancouver.
Source : Rick Schwartz

Conclusion

Ce projet a permis de collecter des données utiles quant à la rive et au littoral de Saint-Michel-de-Bellechasse, facilitant l'orientation des actions à mener sur le territoire. Dans le cadre de ce projet, les données touchant la faune et la flore ainsi que les menaces à la rive du fleuve Saint-Laurent ont été recueillies. L'identification des types de bandes riveraines a permis de dresser un portrait du territoire et d'émettre des recommandations visant leur amélioration, les options de conservation, et celles de mise en valeur.

Un travail de maintien et d'amélioration des divers types de bandes riveraines est suggéré. Les rives en érosion active, ainsi que plusieurs ouvrages, tels que les rives bétonnées, les rives enrochées et les gabions, nécessiteront l'avis d'experts afin d'évaluer les travaux à réaliser. D'autres sites nécessitent la plantation de végétaux indigènes adaptés à la rive du Saint-Laurent afin de stabiliser les berges et d'améliorer la connectivité des milieux naturels pour la faune et la flore.

De plus, les efforts de sensibilisation devront se poursuivre afin d'assurer la pérennité du projet et d'informer les acteurs concernés quant aux actions prioritaires à poser. Cette sensibilisation prendra la forme de cliniques éducatives touchant les méthodes de végétalisation et de consolidation des rives, la distribution de documents d'information, les rencontres avec les propriétaires ainsi que l'installation de panneaux de sensibilisation.

Pour terminer, la conservation des forêts résiduelles à haute valeur écologique en rive est chaudement recommandée étant donné la rareté de ce type de boisé au sein de la municipalité. La mise en valeur de certaines sections de milieux naturels serait également préférable à un développement résidentiel en secteur sensible.

La Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel tient à remercier ses partenaires financiers :

Fondation de la faune du Québec

Saint-Michel DE-BELLECHASSE

TCRQ TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE ZONE DE QUÉBEC Pour une gestion intégrée du Saint-Laurent